

DELIBERATION N° 87/09-01 - REACTUALISATION DU BILAN SOCIAL/REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS

*Monsieur REMY, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité d'actualiser le Bilan Social pour la 5ème fois.*

*A cet effet, la commission municipale chargée de ce dossier a élaboré un questionnaire dont le but est d'apprécier statistiquement les préoccupations de la population ludréenne.*

*L'organisation matérielle de cette enquête passe par le recrutement d'agents-enquêteurs, chargés d'interroger le plus grand nombre de foyers.*

*Il convient donc de les rémunérer en fonction du travail effectué. La possibilité d'une indemnité forfaitaire de 15 F par questionnaire correctement rempli serait souhaitable.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de rémunérer les agents enquêteurs recrutés par la Commission, au taux de 15 F par questionnaire,*
- les crédits seront prévus au B.S. 1987.*